

TRIBUNE

La France doit saisir la Cour de justice de l'Union européenne contre le Mercosur

Article réservé aux abonnés

A l'occasion de la visite d'Etat du président Lula en France, une soixantaine de députés de tous bords expriment leur opposition à l'accord de libre-échange et exhortent le gouvernement à saisir la Cour de justice au sujet de sa compatibilité avec le droit européen.



Les présidents Lula et Macron lors d'un dîner d'Etat à l'Elysée à Paris, le 5 juin 2025. (Ludovic Marin/via Reuters)

par Un collectif de députés transpartisan

publié aujourd'hui à 12h07

Écouter cet article ↕



Le président brésilien Lula effectue une visite d'Etat en France le 5 juin pour deux jours. A cette occasion, nous, députés français, souhaitons affirmer sans ambiguïté notre attachement à un renforcement des liens entre nos deux pays, unis par une longue tradition d'amitié et de coopération. En conjuguant leurs efforts, la France et le Brésil peuvent jouer un rôle moteur pour formuler des réponses multilatérales et solidaires face aux grandes urgences écologiques et sociales auxquelles le monde est confronté.

Néanmoins ce rapprochement ne doit, en aucun cas, passer par la ratification de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur tel qu'il a été conclu en décembre dernier et tel que la Commission européenne et plusieurs Etats membres entendent le valider d'ici à cet automne.

Nous l'avons dit et redit depuis des années, sur tous les bancs de l'Assemblée nationale comme du Sénat : nous ne voulons pas de cet accord. Nous refusons de sacrifier nos agriculteurs et notre souveraineté alimentaire. Et la guerre commerciale déclenchée par le 47^e président des Etats-Unis en ce début d'année n'y change absolument rien.

Les partisans de l'accord Union européenne-Mercosur nous pressent de soutenir ce traité, pour mieux résister à Trump... quitte, pour cela, à nous jeter au passage dans les bras de l'un de ses plus grands admirateurs. Quelle logique y aurait-il derrière une telle volte-face ?

Devrions-nous feindre d'ignorer que Javier Milei, le président argentin allié du Brésil au sein du Mercosur, a rejeté le pacte pour l'avenir des Nations unies adopté par 143 Etats en septembre 2024, le qualifiant de *«solutions portant atteinte à la souveraineté des Etats-nations et violant le droit des peuples à la vie, à la liberté et à la propriété»* ?

Augmentation des émissions de gaz à effet serre

Devrions-nous feindre d'ignorer aussi le rappel de ses ambassadeurs pour le climat trois jours seulement après l'ouverture de la COP29 à Bakou, en novembre dernier ? Et à ceux qui avancent que l'accord UE-Mercosur pourrait justement dissuader Buenos Aires de quitter l'accord de Paris, nous posons la question : «Peut-on décemment se satisfaire d'un engagement à ne pas sortir de l'accord, s'il n'est pas assorti d'un engagement à le mettre en œuvre et surtout s'il

contient des mesures commerciales dont l'impact attendu serait une augmentation des émissions de gaz à effet serre ?».

Car, depuis le retour de Trump sur la scène internationale, le contenu de l'accord entre l'UE et le Mercosur n'a pas changé. Cet accord n'était pas bon avant, il est toujours aussi mauvais aujourd'hui. Au-delà de la menace sans précédent qu'il fait peser sur les agriculteurs, ce traité est aussi à contre-courant de tous nos engagements environnementaux.

Il n'est pas suffisamment sélectif quant aux biens et aux services qu'il promet, d'abord. Outre les hausses de flux de véhicules ou de viandes issus de fermes usines brésiliennes, il permettra l'exportation depuis l'Union européenne de pesticides interdits sur notre territoire, ainsi que d'emballages et de produits en plastique à usage unique également interdits dans l'UE. Pour les biens les plus sensibles sur le plan environnemental, l'accord ne prévoit aucune conditionnalité tarifaire fondée sur la durabilité, alors même que l'étude d'impact de 2009 le recommandait.

Accélération de la déforestation

Il contribuerait à aggraver la déforestation, ensuite. Quelles que soient les fausses garanties adossées à l'accord sur ce sujet, les experts sont formels : la Commission Ambec désignée par le gouvernement en 2019 avait notamment anticipé pour la seule viande bovine une accélération de la déforestation annuelle de l'ordre de 5 % pendant la période de six ans prévue par l'accord pour la réduction des tarifs, par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ceci, sans même prendre en compte les surfaces déforestées nécessaires pour cultiver les céréales OGM dédiées à l'alimentation du bétail.

Il viendrait enfin dégrader «l'empreinte pesticides» de notre alimentation. Une étude publiée fin mars par l'Observatoire européen de la fiscalité montre que les pays du Mercosur, qui ne représentent que 6 % de la consommation européenne de céréales et d'oléagineux, ne représentent déjà pas moins d'un quart de son empreinte pesticides. Ces céréales importées sont, en effet, quatre fois plus intensives en pesticides que la production européenne.

Pour toutes ces raisons, mais aussi parce que cet accord ne respecte pas les nouveaux engagements européens en matière d'inscription d'objectifs de durabilité contraignants dans les négociations commerciales et parce qu'il contient une clause dite «essentielle» sur l'accord de

Paris bien en deçà de celle incluse dans les accords récents conclus avec le Royaume-Uni ou la Nouvelle-Zélande – ou encore un «mécanisme de rééquilibrage» fragilisant la robustesse du règlement anti-déforestation importée –, la question de sa compatibilité avec le droit européen mérite d’être posée.

C’est la raison pour laquelle nous, législateurs français, exhortons le gouvernement français à saisir la Cour de justice de l’Union européenne à ce sujet, tout comme sur la validité de la procédure de ratification envisagée. Et ce, bien sûr, avant que la Commission européenne ne présente au vote son projet d’accord : un vote qui pourrait déclencher sa mise en application, avant même que nous n’ayons pu être consultés.

[La liste complète des signataires.](#)

Vous souhaitez publier une tribune dans *Libération* ? Pour connaître nos conseils et la marche à suivre, ainsi que l’adresse à laquelle nous envoyer vos propositions, rendez-vous dans la section «Proposer une tribune» en bas de cette page puis écrivez à idees@liberation.fr.

Pour aller plus loin :
